

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2024-05-02-02

Date de convocation : 30 janvier 2024
Date d'affichage : 7 février 2024

CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE

Nombre d'élus : 27
Présents : 24
Représentés : 3
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Jean-François VAQUIERI, Roch DOSSOU, Salvador-Jean LUDENA, Jean-Michel RAGUENES, Jérôme DUVERNOY, Frédéric RAVEAU, Audrey de FORNEL, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Pauline LACLEF, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAMÉ, André BLUZE

Absents ayant donné pouvoir : 3

Delphine FOURCADE a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Loïc FLICHY a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Dominique SERVAIS

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code de l'Urbanisme et le PLU,

CONSIDÉRANT la nécessité d'agrandir le cimetière arrivant à saturation pour répondre à l'ensemble des dispositions relatives à la législation funéraire ;

CONSIDÉRANT que la parcelle n°AA2 sur laquelle est envisagée la création d'un nouveau cimetière ;

CONSIDÉRANT les procédures et préconisations liées à l'instruction de ce projet au titre des règles d'urbanisme et au titre des règles de préservation de l'environnement ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- 1) **APPROUVE** le principe de création d'un nouveau cimetière sur la parcelle AA2 située sur la commune de Noisy-le-Roi, sous réserve d'un examen hydrogéologique et géologique favorable du terrain,
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet sur le projet de création d'un nouveau cimetière, aux fins d'obtenir son approbation après enquête publique,
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander au Président du Tribunal Administratif de Versailles la nomination d'un commissaire enquêteur,
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches utiles et à signer tout document nécessaire à la réalisation des procédures administratives relatives à ce projet.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 5 février 2024

Le Maire
Marc TOURELLE

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi
Certifie le caractère exécutoire de la présente

